

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2022 VALANT COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 18 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, CADET Dominique, BOUDON Alain, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 5 – MATHON Sébastien à PERRIER Bernadette, JABRY Alain à CORTIAL Patrick, ALLIX Jean-Marie à CORTIAL Patrick, ROURE Christine à ROUX Philippe, MOURARET Sophie à ROUX Philippe.

Secrétaire de séance : BOUDON Alain.

En début de séance, le compte rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Un hommage est ensuite rendu à M. Jean-Paul ROUX, Maire de LUSSAS, décédé tragiquement le 4 février. S'associant à l'hommage du Maire, Jean Paul GIMON souligne son action sur la vie politique pendant 35 ans, en tant que Maire, Conseiller Départemental et Président de la Communauté de Communes de Berg et Coiron. Il s'est beaucoup investi dans la réussite des États généraux du film documentaire, à Lussas. Il militait pour la conservation des terres agricoles, a travaillé sur la zone d'activités de Lavilledieu, la piscine intercommunale l'Hippocampe et bien d'autres réalisations.

DELIBERATIONS

1/OBJET : Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A l'issue de l'exercice 2021, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés ont pu faire l'objet de reports de crédits permettant de payer des factures arrivant avant le vote du budget primitif 2022.

A l'inverse, certaines prestations doivent pouvoir être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif qui interviendra au plus tard le 15 avril prochain.

Il propose donc de mettre en œuvre ces dispositions réglementaires.

Le montant total des crédits inscrits au budget 2021 aux chapitres d'investissement, hors restes à réaliser, s'élève à 611 452 € pour les chapitres 20-204-21 et 23. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart, soit 152 863 €.

Jean-Paul GIMON rajoute qu'il serait nécessaire d'organiser une réunion pour la préparation du budget 2022.

2/OBJET : Adhésion de la commune au service commun « marchés publics » de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA)

Suite à une étude interne au sein de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas auprès des communes, ont été mis en évidence des besoins de services administratifs sur la préparation et la passation des marchés publics.

La CCBA a ainsi décidé de créer un service commun « Marchés Publics » qui permettra d'apporter un soutien juridique et opérationnel dans les actes d'achat et procédures de marchés publics.

Le montant de la contribution financière de la commune, si et dès lors qu'elle fera appel au service commun « Marchés Publics », sera réglé dans les conditions prévues par la convention à intervenir avec la CCBA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service commun « Marchés Publics » de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas et autorise le Maire à signer la convention.

3/OBJET : Modification des délégués au SIAE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau de Saint-Etienne-de-Fontbellon)

Par délibération n° 29-2020 du 8 juin 2020, Philippe ROUX, Alain BOUDON et Sébastien MATHON ont été élus délégués titulaires au SIAE.

Alain JABRY, Philippe COMPERE et Jean-Marie ALLIX ont été élus délégués suppléants.

En raison de ses contraintes professionnelles, M. Sébastien MATHON, actuellement délégué titulaire, souhaiterait devenir délégué suppléant. M. Jean-Marie ALLIX, actuellement délégué suppléant, deviendrait délégué titulaire.

Après en avoir délibéré, à la majorité (20 voix pour, 1 voix contre : J.P. GIMON, 2 abstentions : M. MARION et S. SCOTTO DI VETTIMO), le Conseil Municipal approuve les changements à intervenir concernant les délégués pour représenter la commune au SIAE.

Jean-Paul GIMON aurait souhaité un vote plus formalisé. Le Maire répond que le service « contrôle de légalité » de la Sous-Préfecture de LARGENTIERE a été saisi sur ce point afin de connaître les modalités à appliquer pour cette modification et que la forme du vote de ce soir est conforme à la réglementation.

4/OBJET : Cession propriété LEMEUR – Route des Juillets et chemin des Vistes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 955 (issue de la parcelle cadastrée section A n° 448), d'une surface de 270 m², appartenant à M. et Mme LEMEUR Patrice, en vue de la régularisation de l'emprise des voies communales route des Juillets et chemin des Vistes, au prix de 20 € le m².

5/OBJET : Cession propriété consorts DALVERNY – Chemin du Bosquet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section A n° 4163 (issue de la parcelle cadastrée section A n° 2466), d'une surface de 83 m², appartenant aux consorts DALVERNY. Un muret sera construit entre les parcelles cadastrées section A n° 4163 et 4162 aux frais de la commune.

6/OBJET : Création et suppression de postes

Suite à l'appel de candidatures d'accès au grade d'attaché territorial par voie de promotion interne effectué par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche (CDG07) auprès des collectivités et établissements affiliés et concernant les fonctionnaires territoriaux de catégorie B, un agent de la commune a été retenu et inscrit sur la liste d'aptitude du CDG07.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} mars 2022 et de supprimer à la date même un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe.

7/OBJET : Autorisation au Maire pour engager les démarches nécessaires à la consultation de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie communale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager la procédure de consultation pour l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie communale pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, sous maîtrise d'œuvre du SDEA de l'Ardèche (Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement).

8/OBJET : Projet stade synthétique – Demandes de subventions

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation du stade de football du Colombier par la mise en place d'une pelouse synthétique et de l'éclairage par des luminaires LED.

Il précise que la mise en place d'une pelouse synthétique apporterait de nombreux avantages : une pratique continue et de grande qualité quelles que soient les conditions météorologiques toute l'année, une fréquence d'utilisation bien supérieure à une surface engazonnée, un entretien réduit et aucun traçage à réaliser, une économie d'eau et de traitement substantielle.

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 815 584.00 € HT (978 700.80 € TTC).

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES	MONTANTS H. T.	RECETTES	MONTANTS H. T.
Travaux	663 200.00 €	DETR (30 %)	244 675.00 €
Participation Eclairage niveau ES	65 000.00 €	Région (20 %) sur travaux-Hors MO	153 117.00 €
Divers pour imprévus	37 384.00 €	Conseil Départemental (15 %)	122 337.00 €
Honoraires MO	50 000.00 €	ANS (Agence Nationale du Sport)	117 338.00 €
		FAFA	15 000.00 €
		Total subventions demandées (80 %)	652 467.00 €
		Autofinancement (20 %)	163 117.00 €
TOTAUX	815 584.00 €		815 584.00 €

Après en avoir délibéré, à la majorité (22 voix pour, 1 abstention : J.P. GIMON), le Conseil Municipal :

➤ Adopte le plan de financement présenté et autorise le Maire à solliciter les différents financeurs pour cette opération.

Les services du SDE07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche) seront sollicités pour la partie éclairage dans le cadre du transfert de la compétence éclairage public.

Il est ensuite précisé que la durée de vie d'une pelouse synthétique est d'environ 20 ans et que les vestiaires devront être adaptés pour un classement en T3.

9/OBJET : City-stade et piste de running – Demandes de subventions

Dans le cadre de la politique urbaine et sportive de la commune, le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'un city-stade assorti d'une piste de running sur l'ancien stade de la Mûre.

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 100 000 € H. T. (120 000 € T. T. C.).

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES	MONTANTS H. T.	RECETTES	MONTANTS H. T.
Plateforme city-stade	14 214.10 €	DETR (30 %)	30 000.00 €
City-stade	54 097.00 €	Région (20 %)	20 000.00 €
Piste d'athlétisme	27 937.50 €	Agence Nationale du Sport (30 %)	30 000.00 €
Divers imprévus	3 751.40 €	Total subventions demandées (80 %)	80 000.00 €
		Autofinancement (20 %)	20 000.00 €
TOTAUX	100 000.00 €		100 000.00 €

Après en avoir délibéré, à majorité (22 voix pour, 1 voix contre : S. SCOTTO DI VETTIMO), le Conseil Municipal :

➤ Adopte le plan de financement présenté et autorise le Maire à solliciter les différents financeurs pour cette opération.

Serge SCOTTO DI VETTIMO précise qu'il n'est pas contre l'implantation d'un city-stade mais que l'emplacement choisi ne lui semble pas cohérent au regard de la sécurité des piétons et de la future voie verte. Il redoute un flux de véhicules plus important sur cette zone déjà problématique et peu sécurisée.

Le Maire rajoute que quelques jeunes de la commune seront associés à ce projet (réunion à intervenir le mercredi de la deuxième semaine des vacances de février).

10/OBJET : Ancien presbytère – Maison des associations – Demandes de subventions

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère pour créer une maison des associations afin de soutenir et encourager l'action des associations locales.

La rénovation de cet ancien lieu de résidence paroissiale ancien devra respecter les contraintes du bâti ancien et une attention particulière sera apportée sur les performances énergétiques.

Le montant estimatif de la dépense s'élève à la somme de 230 000.00 € HT (276 000.00 € TTC).

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES	MONTANTS H. T.	RECETTES	MONTANTS H. T.
Travaux	185 000.00 €	DETR (30 %)	69 000.00 €
Honoraires MO	40 000.00 €	Région (20 %) sur travaux-Hors MO	46 000.00 €
Divers pour imprévus	5 000.00 €	CCBA (30 %)	69 000.00 €
		Total subventions demandées (80 %)	184 000.00 €
		Autofinancement (20 %)	46 000.00 €
TOTAUX	230 000.00 €		230 000.00 €

Après en avoir délibéré, à la majorité (22 voix pour, 1 voix contre : J.P. GIMON), le Conseil Municipal :

➤ Adopte le plan de financement présenté et autorise le Maire à solliciter les différents financeurs pour cette opération.

Serge SCOTTO DI VETTIMO demande pourquoi la commune ne prévoit pas de réhabiliter l'ancien presbytère en logement communal. Le Maire répond que cela a été envisagé mais que des contraintes techniques ne permettent pas cette option. Le Comité d'Animations pourra utiliser les caves pour entreposer du matériel. D'autre part, le local utilisé actuellement par l'association « Moelle Partage et Vie » doit être libéré car il n'est plus aux normes en termes de sécurité électrique.

Patrick CORTIAL précise que les associations devront partager les locaux.

Jean-Paul GIMON rajoute qu'il aurait été plus judicieux de prévoir d'agrandir l'Espace Maurice Champel et proposer ainsi des locaux plus fonctionnels, à moindres frais et dotés de parkings en nombres suffisants.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **DIA** : (Déclarations d'Intention d'Aliéner)

7 dossiers reçus en Mairie et à transmettre à la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas). Pas de préemption par la commune.

➤ Dans le cadre de l'opération façade, Vincent FAURE, Le Bistro de Cloé (ancien établissement BOIRON) a bénéficié d'une subvention communale de 1 500 €.

➤ Le dispositif ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) a été présenté aux élus par Mesdames VITRICE et LEGROS, Inspectrices de l'Education Nationale.

INTERVENTIONS DES ELUS

➤ **Bernadette PERRIER** : les entretiens professionnels 2021 du personnel affecté à l'école sont terminés. Elle souligne la bonne entente, l'entraide au sein de l'équipe et la bonne collaboration avec les enseignants. Une centaine d'enfants mangent quotidiennement à la cantine.

Monsieur Beaurain de l'entreprise PLEIN SUD RESTAURATION (prestataire pour la fourniture des repas cantine) est venu faire le point sur les prestations fournies.

Les interventions du Centre de Loisirs LE PALABRE pendant le temps de garderie du soir ont été très appréciées par les enfants (à reconduire si possible pour la rentrée prochaine).

146 élèves fréquentent à ce jour l'Ecole Privée SAINT-JOSEPH répartis en 6 classes, dont 46 enfants domiciliés dans la commune (adresses à vérifier par Patrick CORTIAL).

Le 2 avril prochain, carnaval des enfants des écoles organisé par le Comité d'Animations.

Vendredi 1^{er} juillet : fête de l'école privée Saint-Joseph.

Samedi 2 juillet : fête de l'école publique Les Champs.

➤ **Patrick CORTIAL** : rien à signaler au niveau des associations.

Le goudronnage des allées du cimetière prévu au budget 2021 a été réalisé.

L'entreprise DELTA SIGNALISATION est intervenue sur divers quartiers pour des travaux de peinture routière (passages piétons, lignes de stop, etc.)

Un devis a été demandé pour le goudronnage des allées et du parking du tennis. Elisabeth MAZON précise que les travaux de réfection des courts de tennis ont repris. Le goudronnage des courts est prévu dans les prochains jours. L'entreprise LAQUET TENNIS interviendra dans le courant du mois d'avril afin de mettre en place le revêtement définitif.

➤ **Marie-France MARTIN** a été interpellée par une personne qui déplore l'état des rues à l'entrée de la commune (haies qui dépassent, trottoirs sales).

Les places en crèches sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas sont insuffisantes (225 places au niveau des crèches et des Maisons d'Assistantes Maternelles). Elle rajoute que la CCBA recherche des locaux pour développer l'offre de garde sur le territoire.

D'autre part, il y a de moins en moins d'assistantes maternelles en activité (crise de la COVID, manque de reconnaissance du métier, etc.).

➤ **Philippe COMPERE** : des ateliers à destination des parents d'élèves pourront être mis en place avec l'association « Pédiatrie en Drôme-Ardèche » en lien avec la PMI (Protection Maternelle et Infantile) pour les sensibiliser à la problématique de l'abus de l'utilisation des écrans par les enfants.

Il souhaiterait présenter aux membres du Conseil Municipal la télésurveillance mise en place pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif du SIAE (Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement).

➤ **Jean-Paul GIMON** demande si les services de la Mairie ont été informés de tirs de mines sur la commune. Il semblerait que des tirs de mines ont été entendus vers le quartier de la Vernade.

Le Maire répond n'avoir reçu aucune demande dans ce sens (réglementation applicable à rechercher).

➤ **Martine MARION** demande si la commission chargée du cadre de vie... et le groupe de travail « fleurissement » mis en place ne font pas double usage. Le Maire répond que les deux commissions ont des objectifs différents.

Elle demande ensuite si l'expression du groupe d'opposition dans le bulletin municipal peut être limitée à un certain nombre de caractères. Le Maire précise que le règlement intérieur du Conseil Municipal doit prévoir les modalités de mise en œuvre du droit d'expression des élus de l'opposition dans les supports d'informations. Le règlement actuel sera modifié.

➤ **Serge SCOTTO DI VETTIMO** : La réunion de travail relative au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a dû être reportée. Une nouvelle date sera fixée prochainement. Le document définitif sera arrêté avant la fin du mois de juin 2022.

Des odeurs nauséabondes ont été constatées le week-end dernier en haut du chemin de la Mûre : pas d'explication...

Une rencontre est prévue entre le Maire et une personne désirent organiser un vide grenier le dimanche matin de 7 h à 13 h sur le parking à côté du stade du Colombier. Patrick CORTIAL précise que ce parking est souvent utilisé en raison des matchs de football. La décision sera prise à l'issue de la rencontre.

➤ **Alain BOUDON** : Le relevé des compteurs d'eau a été réalisé début janvier 2022 par les services du SIAE. Les factures d'eau seront expédiées par le Centre de Paiement de Créteil aux abonnés et devraient être plus détaillées (m3 d'eau, prix du m3, etc.... à voir).

Un passage caméra sur le réseau des eaux usées situé sur la route d'Alès a permis de voir que les canalisations étaient complètement endommagées par l'H2S (sulfure d'hydrogène). La consultation des entreprises est engagée pour refaire le réseau, du rond-point de la maison médicale jusqu'au Village.

La porte du réservoir d'eau potable du Vinobre a été saccagée. Une plainte a été déposée, le réservoir vidé et désinfecté.

➤ **Pascale LIOUTIER** fait le compte rendu de la commission « culture ». Diverses manifestations seront programmées à l'Espace Maurice Champel et à l'Espace Culturel (théâtre, chants, contes, etc.).

La candidature de la commune a été retenue pour une projection dans la cadre du « Cinéma sous les étoiles » pendant la période estivale.

Notre candidature n'a pas été retenue pour les « Astronomades ».

Les services du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) dans le cadre de l'opération « Bons plant(s) » seront accompagnés par les membres de la commission Cadre de Vie pour une visite de la commune.

Le groupe de travail « patrimoine » va être réactivé.

L'Association des Communes Forestières mène une opération pour une valorisation autour de la forêt.

Dans le cadre du PAT (Projet Alimentaire Territorial), la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas propose à ses communes 3 appels à candidature permettant de bénéficier d'accompagnement et de financements sur les 3 points suivants :

- L'accompagnement dans la mise en place de la démarche « Ici C Local » sur 2 communes.
- L'accompagnement à l'émergence d'un marché de producteurs sur 1 commune ;
- L'accompagnement à la création d'un jardin familial à vocation nourricière, au travers d'animations et de financement matériel sur 1 commune.

Ce point sera à réfléchir pour l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

Le Maire
Philippe ROUX

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of St-Etienne d'Ardeche. The stamp contains the text "MAIRIE DE ST ETIENNE D'ARDECHE" around the perimeter and a central emblem. A blue ink signature is written over the stamp, and the text "Le Maire" and "Philippe ROUX" is printed to the right of the stamp.